

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 25 novembre 2009
Point n° 13**

Délibération n°2009-25 du 25 novembre 2009

**Nomination du Président du Conseil d'administration de l'établissement public du
Parc National de la Guadeloupe au Conseil d'administration de l'établissement
public dénommé
Agences des aires marines protégées.**

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-4 ;

Vu le décret n°2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Guadeloupe aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Délibère :

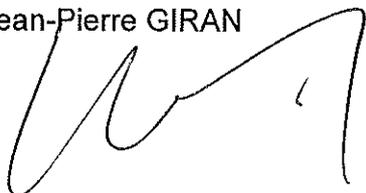
Article 1. – Le Conseil d'administration de Parcs nationaux de France est favorable à ce que **Monsieur Ferdy LOUISY**, Premier Vice-président du Conseil d'administration de l'établissement public Parcs nationaux de France, Président du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe soit l'administrateur du conseil d'administration de l'établissement public dénommé « Agence des aires marines protégées » en qualité de président du conseil d'administration de l'établissement public d'un parc national ayant une partie maritime mentionné à l'article R. 334-4 du code de l'environnement.

Article 2. – Le président du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de la Guadeloupe et le directeur de cet établissement sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratif de Parcs nationaux de France mentionné à l'article R. 331-81 du code de l'environnement.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du Conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

